



- Face aux enjeux environnementaux et sociaux des décennies à venir,
- En raison des baisses successives des financements d'État depuis plusieurs années,
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation décidée en 2018,
 - Pour proposer de nouveaux services,

les élus de La Porte du Hainaut ont décidé de voter l'application d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : à compter de 2021, elle sera de 15,62 %*.

Supportée depuis 20 ans par La Porte du Hainaut à hauteur de 260 millions d'euros, cette dépense pourra être désormais réinjectée pour :

- Financer de nouveaux projets dans les communes Rénovation urbaine, Accueil d'entreprises créatrices d'emplois, Requalification de friches industrielles...
 - Proposer de nouveaux services aux habitants

 Collecte en porte à porte des déchets verts...
 - > Améliorer le cadre de vie

Lutte contre les dépôts sauvages, préservation de l'environnement...



